

Boulogne-Billancourt, le 28 juin 2024

### RESTRUCTURATION FINANCIÈRE DE SOLOCAL GROUP : ARRÊTÉ DU PLAN DE SAUVEGARDE FINANCIÈRE ACCÉLÉRÉE MODIFIÉ ET HOMOLOGATION DU PROTOCOLE DE CONCILIATION PAR LE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

Dans le prolongement notamment des communiqués publiés par Solocal Group les 12 avril, 23 avril et 20 juin 2024, Solocal Group (la « **Société** ») annonce aujourd'hui que :

- par un premier jugement en date du 27 juin 2024, le Tribunal de commerce de Nanterre a arrêté la modification du plan de sauvegarde financière accélérée de Solocal Group (initialement arrêté par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre le 9 mai 2014, modifié une première fois par jugement du 22 décembre 2016, puis modifié une seconde fois par jugement du 6 août 2020), lequel a par ailleurs été approuvé à 99,8% des votes exprimés lors de l'assemblée unique des obligataires le 22 avril 2024 (le « **Plan Modifié** »), et a désigné la SELARL C. BASSE, prise en la personne de Maître Christophe Basse, en qualité de commissaire à l'exécution du plan, pour la durée du Plan Modifié ; et
- par un second jugement en date du 27 juin 2024, le Tribunal de commerce de Nanterre a homologué un protocole de conciliation visant à matérialiser l'accord obtenu sur la restructuration du RCF ainsi que du Mini-Bond (le « **Protocole de Conciliation** »), et a désigné la SELARL FHBx, prise en la personne de Maître Hélène Bourbouloux, en qualité de mandataire à l'exécution du Protocole de Conciliation, pendant la durée de cette exécution.

L'arrêté du Plan Modifié et l'homologation du Protocole de Conciliation vont plus généralement permettre à Solocal Group de mettre en œuvre les opérations prévues dans le cadre de sa restructuration financière, lesquelles ont également été approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de Solocal Group le 19 juin 2024.

La mise en œuvre de ces opérations entraînerait une diminution de la quote-part de capital et de droits de vote des actionnaires de la Société. Cette dilution serait accrue dans l'hypothèse où les actionnaires existants ne participeraient pas à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires prévue dans le cadre de la restructuration financière.

#### Calendrier indicatif

La Société envisage notamment que la décision de lancement de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 18.012.629,271 euros, soit prise par le Conseil d'administration de la Société le 3 juillet 2024.



En conséquence :

- La période de négociation des droits préférentiel de souscription se déroulerait du 5 juillet au 22 juillet 2024 (inclus) ;
- La période de souscription aux actions nouvelles se déroulerait du 9 juillet au 24 juillet 2024 (inclus) ;
- Le règlement-livraison et l'admission aux négociations des actions nouvelles seraient prévus le 31 juillet 2024.

La Société tiendra le marché informé des prochaines étapes de la restructuration.

« **Mini Bond** » désigne les obligations d'un montant total en principal de 18.743.702,88 € (au 31 décembre 2023) portant intérêts à Euribor (avec taux Euribor 3 mois flooré à 1 %) + 7 % spread et arrivant à échéance au 15 mars 2025 (ISIN: FR0013527744) émises par Solocal Group.

« **RCF** » désigne la facilité de crédit senior renouvelable d'un montant en principal de 34.000.000 € portant intérêts à Euribor (avec taux Euribor flooré à 0 %) + 5 % de marge.

#### **Avertissement**

Ce communiqué de presse a été préparé par Solocal Group exclusivement à titre d'information. Il ne constitue ni n'inclut aucun conseil ou recommandation de Solocal Group (ou de toute autre personne) concernant les titres de Solocal Group ou concernant le bien-fondé de toute transaction ou la prise de toute décision d'investissement. Il ne constitue ni n'inclut aucune confirmation ou engagement de Solocal Group (ou de toute autre personne) concernant la valeur présente ou future des activités de Solocal Group, de ses titres, de ses filiales ou de tout autre actif de Solocal Group.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat ou d'échange ou d'acquisition de titres aux États-Unis ou dans toute autre juridiction. Les titres mentionnés dans le présent communiqué de presse ne peuvent être offerts, vendus, échangés ou livrés aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une exemption applicable à l'obligation d'enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Les titres mentionnés dans le présent communiqué de presse ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux États-Unis. Ce communiqué de presse ne vise pas, ni n'est destiné à être distribué, publié, mis à disposition ou utilisé par une personne ou une entité citoyenne, résidente ou située dans une localité, un État, un pays ou une autre juridiction, lorsque cette distribution, publication, mise à disposition ou utilisation serait contraire à la loi ou à la réglementation, ou nécessiterait un enregistrement ou une licence dans cette juridiction.

#### **FR - Solocal - [www.solocal.com](http://www.solocal.com)**

Premier acteur français du marketing digital, Solocal est le premier partenaire de toutes les entreprises locales, que ce soit des ETI, TPE, PME, mais aussi des grandes enseignes à réseaux ou des collectivités. Sa mission : dynamiser la vie locale. Chaque jour, Solocal conseille 253 000 entreprises clientes présentes partout en France et les accompagne pour booster leur activité. Solocal travaille à révéler le potentiel de toutes les entreprises en les connectant à leurs clients grâce à des services digitaux innovants (Présence relationnelle avec une gamme d'offres Connect, Site Internet et sites de e-commerces, Publicité digitale) et qu'elles peuvent piloter en toute autonomie via l'app Solocal Manager. Solocal se tient également aux côtés des internautes et mobinautes pour leur faire vivre la meilleure expérience digitale avec PagesJaunes et Ooreka. Le Groupe met ainsi à la disposition des professionnels et du grand public des services à très fortes audiences sur ses propres médias (21 millions de VU/mois), de la data géolocalisée, des plateformes technologiques évolutives, une couverture commerciale unique en France, des partenariats privilégiés avec les acteurs du numérique comme les Gafam. Engagé dans une stratégie sociétale et environnementale depuis 2013, Solocal adhère aux objectifs de développement durable des Nations Unies et est certifié bronze par Ecovadis et argent par Gaia Ethifinance.

#### **Contacts presse**

Charlotte Millet  
+33 (0)1 46 23 30 00  
[charlotte.millet@solocal.com](mailto:charlotte.millet@solocal.com)

Edwige Druon  
+33 (0)1 46 23 37 56  
[edruon@solocal.com](mailto:edruon@solocal.com)

#### **Contact investisseurs**

Jérôme Friboulet  
+33(0)1 46 23 30 61  
[jfriboulet@solocal.com](mailto:jfriboulet@solocal.com)

#### **Nous suivre**



[solocal.com](http://solocal.com)